

Contre la réforme de l'assurance chômage, pour nos droits sociaux : Mobilisons-nous les vendredis 2 avril / 9 avril !

Communiqué SUD Culture Solidaires

Le mouvement d'occupation des lieux culturels ne cesse de s'amplifier, avec désormais plus de 90 lieux occupés. L'une des exigences essentielles de cette lutte est l'abrogation immédiate et totale de la réforme de l'assurance chômage imposée en 2019 par le gouvernement. Cette réforme dévastatrice, qui concernerait plus d'un million de chômeur/ses, a pour conséquence majeure de réduire drastiquement les montants des allocations des chômeurs-euses de 20% en moyenne et d'en exclure une partie importante de l'indemnisation, à cause notamment du nouveau calcul du salaire journalier de référence et de la nécessité d'avoir travaillé au moins 6 mois sur les 24 derniers mois pour être indemnisé. Il s'agit encore une fois de réduire les droits des chômeur/ses, pour les forcer à accepter n'importe quel travail sous-payé ou précaire. Faire payer les chômeur-euses et les travailleurs/ses précaires ou intermittent-e-s pour une crise économique provoquée par le système capitaliste, alors que déjà plus de la moitié d'entre eux/elles ne sont pas indemnisé-es actuellement est proprement scandaleux !

Face aux attaques contre nos droits sociaux, face à la casse des services publics et de la protection sociale, il faut que

nous reprenions l'offensive, en lien avec ce mouvement d'occupations, pour obtenir :

- **L'abandon complet et définitif des réformes de l'assurance Chômage et retraite.**
- **L'indemnisation de 100 % des chômeurs.euses** avec des allocations au minimum au SMIC, dès l'entrée dans le monde du travail
- **La suppression du décret de contrôle des chômeurs/ses** de décembre 2018 et la mise en place d'un vrai service public de l'emploi, avec des moyens et du personnel.

Pour lutter contre la précarité et pauvreté, dans le secteur de la Culture et au niveau interprofessionnel, nous exigeons :

>**Un vrai plan de relance** pour financer toutes les formes de travail (créations, répétitions, ..) toutes disciplines confondues (spectacle vivant, audio-visuel, arts plastiques...) en concertation avec les travailleurs/ses de la culture.

>**La prolongation de l'année blanche** sur les droits au chômage pour les intermittent.e.s du spectacle jusqu'à la reprise totale des activités, augmentée ensuite d'une année et élargir ce dispositif aux intermittent.e.s de l'emploi laissé.e.s pour compte (comme les extras de l'hôtellerie-restauration-événementiel, intérimaires, saisonniers...) et que ceux/celles-ci bénéficient à nouveau des dispositions de l'annexe 4 de l'assurance chômage,

>**L'ouverture immédiate des droits pour les cotisant.e.s aux annexes 8 et 10**, peu importe le nombre d'heures cotisées et la garantie d'accès aux droits sociaux (maladie, retraite, maternité, prévoyance, formation)

>**La validation automatique pour la retraite** de tous les trimestres depuis le début de la crise sanitaire et jusqu'à la reprise complète de l'activité pour tous ceux et toutes celles qui n'ont pas pu travailler.

>La création d'un salaire étudiant.

>La création massive de postes de titulaires dans les services publics, avec un plan de titularisation sans condition de nationalité ni de concours des précaires et la création d'emplois réellement stables dans les secteurs utiles socialement et écologiquement.

>La mise en place des 32 heures de travail par semaine sans perte de salaire, sans flexibilité et avec des embauches compensatoires.

Nous voulons une autre politique publique de la culture qui réponde véritablement aux préoccupations des premier.es concerné.es, travailleurs.es artistes, technicien·nes et leurs équipes. Ce qui nécessite entre autres des dispositifs d'aide à la diffusion sur tout le territoire national avec des moyens financiers et logistiques conséquents.

Il y a un devoir de solidarité des entreprises du secteur, excédentaires en raison de la non activité : reversement des excédents sous la forme d'un fond national de solidarité

Nous réclamons aussi **l'arrêt des exonérations et des suppressions de cotisations sociales**. Ce sont des dizaines de milliards pris sur nos salaires qui partent en fumée et qui affaiblissent toujours plus notre système d'assurance chômage ainsi que toutes les branches de la Sécu.

Nous participons **aux occupations des lieux culturels** et nous appelons à amplifier encore la mobilisation, en occupant d'autres lieux culturels, mais aussi en occupant des lieux de travail, des lieux concernant les chômeurs/ses, des lieux d'exploitation.

De plus, tous les vendredis, à l'initiative des lieux culturels occupés, des manifestations de la colère sont organisées pour faire aboutir les revendications du mouvement en cours.

Nous appelons à y participer massivement.

Ce mouvement concerne tout le monde, intermittent-e-s du spectacle, mais aussi permanent-e-s du spectacle, travailleurs/ses du secteur privé de la Culture, agent-e-s du ministère de la Culture, chômeurs-euses, précaires, travailleurs/ses des autres secteurs professionnelles, salarié-e-s d'entreprises touchées par des plans sociaux, personnels des services publics victimes des suppressions de postes et du sous-effectif.

Nous appelons les salarié-e-s des structures culturels à faire **grève lors des vendredis de la Colère** et lors des actions du mouvement de lutte pour pouvoir y participer pleinement.



Sud Solitaires
CULTURE

Contre la crise sanitaire et sociale
Propageons les luttes !

**ABANDON DE LA RÉFORME DE
L'ASSURANCE CHÔMAGE !**

**10 CHÔMEUR.SES SUR
10 INDEMNISÉ.ES
AU SMIC MINIMUM**

